

Déclaration de qualifications

Le Gouvernement de la République Centrafricaine sou met par la présente la candidature du Juge Modeste Martineau BRIA à un poste de juge de la Cour Pénale Internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties à New York, du 12 au 21 Décembre 2011.

La candidature du Juge Modeste Martineau Bria, dont le curriculum vitae est joint en annexe, en français, a été retenue conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, sous alinéa ii) de l'alinéa a) du Statut de Rome.

Le Juge Modeste Martineau Bria se présentera sur la Liste A regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, ou de Procureur ».

Avec plus de 18 années de carrière, le Juge Modeste Martineau Bria, Magistrat, candidat aux postes de juges a la Cour Pénale Internationale, présente les qualités prévues au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

En effet, sur ses 18 années, il a passé presque 17 années dans les fonctions de Magistrat du Parquet. Il a occupé les fonctions de Substitut et Procureur de la République dans les Tribunaux de Grande Instance, Avocat Général et Procureur Général dans des Cours d'Appel, professeur de droit pénal spécial et de procédure pénale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M) à Bangui où il a formé plusieurs promotions de juges.

En ses qualités de Magistrat du Parquet, il a dirigé des enquêtes et siégé en tant que représentant du Ministère Public dans des affaires délictuelles et criminelles impliquant des hurtes, assassinats, viols, infanticide, atteinte à la sûreté de l'Etat, détournement de biens et deniers publics...

Le Juge Modeste Martineau Bria a également participé à l'élaboration de nombreux textes a caractère pénal, tels que Code Pénal et de Procédure Pénale, projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux enfants, loi sur les stupéfiants et produits psychotropes, code de justice militaire.

Le Juge Modeste Martineau Bria est actuellement Directeur Général des Services Judiciaires au Ministère de la Justice et de la Moralisation, et Juge à la Haute Cour de Justice de la République Centrafricaine.

Il est exclusivement de nationalité centrafricaine et maîtrise le français.

* * *